



Règlement RV-2010-09-97 modifiant le Règlement numéro 127 adoptant le Plan d'urbanisme de l'ex-Ville Lévis

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Modification du plan d'urbanisme**

Le feuillet 3 du Plan des affectations du sol et des densités d'occupation, auquel réfère l'article 3.1 du Règlement numéro 127 adoptant le plan d'urbanisme de l'ex-Ville de Lévis est modifié par la création d'une aire d'affectation *Habitation à densité mixte : faible et moyenne densité* à même une partie d'une aire d'affectation *Parcs et espaces verts*, le tout tel qu'illustré au plan joint au présent règlement comme annexe « A ».

Adopté le 4 octobre 2010

(signé) Danielle Roy Marinelli

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 16 NOVEMBRE 2010